

en va de même pour lui à mon égard. J'entends le député de Saint-Jean-Lancaster, qui me donne d'excellents conseils.

**L'hon. M. Hees:** Mieux vaut vous en tenir au sujet. Vos propos ne sont pas amusants.

**L'hon. M. Macdonald:** Il est évident, je pense, que notre régime parlementaire doit être formé de quelque façon, vu que le travail est maintenant plus considérable et que les questions à régler sont de plus en plus complexes. Il importe, je pense, de reconnaître que l'institution parlementaire dont nous avons hérité s'est développée et s'est modifiée. Elle continuera de le faire mais nous espérons trouver, de l'autre côté de la Chambre, une attitude plus ouverte à ce genre de changement parlementaire au lieu de l'attitude négative qui laisse entendre que rien ne devrait changer faute de précédent.

• (12.30 p.m.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, comme on revient sur la question, j'aimerais dire quelques mots. Comme l'a déclaré le président du Conseil privé, il serait ridicule, j'en conviens, d'exiger que chaque ministre soit à la Chambre chaque jour de la session. Certains, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, doivent parfois s'absenter une journée, toute une semaine même. En fait, c'est le cas de tous les ministres du cabinet. Il arrive qu'ils doivent absolument s'absenter parce qu'ils ont un important rendez-vous d'affaires dans une autre région du pays ou ailleurs, ou encore parce qu'ils sont malades. Nous admettons qu'il est impossible d'exiger que tous les membres du cabinet soient à la Chambre tous les jours.

Ce qui complique la situation, à notre avis, c'est que le premier ministre exige, en plus des absences justifiées, que des ministres s'absentent de la Chambre certains jours, même si leur présence n'est pas requise ailleurs. Déjà, il y a eu des cas où des ministres qui ne sont pas censés être ici pour la période des questions, d'après le tableau de service, arrivent après cette période. Je ne sais où était le président du Conseil privé ce matin. Il n'était pas ici pendant la période des questions mais il est venu ensuite.

**L'hon. M. Macdonald:** Que diriez-vous si je vous disais que j'assistais à une réunion du comité du cabinet?

[L'hon. M. Macdonald.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cela explique-t-il l'absence de quelque 18 ministres ce matin? Étaient-ils tous à la même réunion du cabinet?

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur le président, pour répondre à l'observation du député, je pourrais peut-être préciser, quoiqu'il ne me soit pas permis de dire qui participaient à la réunion du comité, qu'il y a bien eu, ce matin, une réunion du comité du cabinet, à laquelle assistaient un nombre considérable de mes collègues. Il convient, je pense, que nous ayons de telles rencontres.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'espère que le président du Conseil privé ne se fera pas réprimander parce qu'il est responsable d'une fuite mais je lui dirai que c'est, à mon avis, une raison légitime pour un ministre de s'absenter. Il est légitime qu'un ministre s'absente lorsqu'une situation critique surgit et qu'il y a une réunion d'un comité du cabinet. C'est précisément à cause du grand nombre de raisons légitimes—nominations aux Nations Unies et d'un bout à l'autre du pays, réunions du cabinet ou maladie—qu'il est injuste, je pense, pour la Chambre de dire, qu'en plus de tout cela, certains ministres ne seront pas ici certains jours parce qu'ils ne figurent pas sur la liste.

Je voudrais aussi faire l'observation suivante. Le premier ministre nous a assuré, lorsqu'il a d'abord annoncé son système, qu'il n'avait pas l'intention d'exiger plus rigoureusement que maintenant la signification d'un avis. Bien entendu, nous ne sommes nullement tenus de donner un avis. De toute façon, c'est l'assurance qu'il nous a donnée. Par la suite, lorsque la situation s'est envenimée, on nous a encore assuré qu'il y aurait toujours à la Chambre un représentant pour chaque ministère, le ministre, le ministre suppléant ou le secrétaire parlementaire, pour répondre aux questions. A défaut de quoi, nous a-t-on dit, le premier ministre serait là. De cette façon, nous obtiendrions tous les jours une réponse.

Cette situation semble avoir changé. Ce matin, le premier ministre a enjoint à quelques députés de venir ici mardi ou mercredi pour poser leur question. Autrement dit, on nous accule à un système dans lequel il ne faut poser les questions relatives à certains ministères que certains jours seulement, que la question soit ou non urgente.

Résultat, la période des questions devient moins importante, moins intéressante. A mon avis, c'est fâcheux pour le Parlement. Nous n'obtenons pas toujours de cette manière